

**CONSEIL D'ADMINISTRATION**  
**Séance du 28 juin 2022**

**Délibération**  
**CA 2022 - 68**  
**relative aux bourses de mobilité internationale**

Vu le code de l'éducation pris notamment en ses articles L712-6-1,

**Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, approuve la mise en œuvre des bourses de mobilité internationale selon les modalités ci-après :**

**Article 1 - Contexte**

L'Université Toulouse 1 Capitole entend modifier les critères d'attribution des bourses de mobilité de la Région Occitanie et du Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la Recherche et de l'Innovation (MESRI) à compter de l'année académique 2022-2023.

L'objectif est double :

- inciter les étudiants qui ne répondent pas aux conditions d'attribution des bourses sur critères sociaux à réaliser une mobilité hors-Europe. Cette catégorie d'étudiants ne bénéficie d'aucune aide à la mobilité pour les séjours hors-Europe, hormis le nouveau « forfait international » Erasmus (dont le montant est peu élevé).
- communiquer plus facilement auprès des étudiants. Ceux-ci ont en effet des difficultés à comprendre le "maillage" des bourses de mobilité, et à budgétiser leur séjour au moment de la candidature.

**Article 2 - Nouveaux critères d'attribution**

Les nouveaux critères retenus sont les suivants :

- Bourses AMI du MESRI (boursiers du CROUS) : l'attribution des bourses en fonction de "groupes pays" disparaît au profit d'un forfait unique. Un "forfait supplémentaire" de 400 euros est attribué à ceux qui réalisent une mobilité hors-Europe (afin d'aider notamment à la prise en charge du billet d'avion).
- Bourses Occi'move de la Région Occitanie (non-boursiers sur critères sociaux) : cette bourse concernera désormais la mobilité hors-Europe uniquement. Quant aux non-boursiers en mobilité dans la zone Europe, ils bénéficient de la bourse Erasmus+.

Ces nouveaux critères sont en conformité avec ceux imposés par les bailleurs de fonds. Ils entrent en application à compter de l'année universitaire 2022-2023.

Le président du conseil d'administration,

Hugues KENFACK

